

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 23 novembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte n°9

DÉCISION N° 1598/DEF/CEMAA

portant retrait de l'agrément de parrainage d'une unité opérationnelle des forces de l'armée de l'air.

Du 20 juillet 2012

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

DÉCISION N° 1598/DEF/CEMAA portant retrait de l'agrément de parrainage d'une unité opérationnelle des forces de l'armée de l'air.

Du 20 juillet 2012

NOR D E F L 1 2 5 2 2 2 2 S

Références :

Instruction provisoire n° 3743/DEF/CEMAA/CAB/DP du 5 juillet 1995 (BOC, p. 3799 ; BOEM 114.2.2, 685.1.2.1).

Lettre du 26 juin 2012 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 685.1.2.1

Référence de publication : BOC N°51 du 23 novembre 2012, texte 9.

L'agrément de parrainage de l'escadron de transport 01.061 « Touraine », accordé à la ville de Tours (Indre-et-Loire), est annulé.

*Le général d'armée aérienne,
chef d'état-major de l'armée de l'air,*

Jean-Paul PALOMÉROS.